

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

*Direction des services
de la navigation aérienne*

Sous-direction des ressources humaines

N/REF. : /DG

Affaire suivie par : Francis BRETON
Francis.breton@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 01 69 57 67 40 – Fax : 01 69 57 67 09

Athis-Mons, le

à

Monsieur le Directeur de la Direction Générale
de l'Aviation Civile

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport du GT Formation Initiale TSEEAC que vous trouverez en pièce jointe de cette lettre.

Adjoint au chef du département
Gestion des Corps Techniques

Francis BRETON

Rapport du GT

Formation Initiale TSEEAC

Table des matières

1	Objectifs du GT	4
1.1	Mandat du groupe	4
1.2	Echéancier	4
2	Organisation des travaux du GT	4
3	Contexte et Périmètre du GT	5
3.1	La démarche CNCP	5
3.1.1	Historique	5
3.1.2	Reconnaissance du titre	5
3.2	Le système LMD	5
3.3	Premiers constats	6
3.4	Principes généraux	6
4	Mise en place.....	7
4.1	La durée	7
4.2	La structure	7
4.2.1	Différences entre la formation initiale TSEEAC et scolarité des TSA	7
4.2.2	Le découpage en semestres	8
4.3	Compétences/Enseignements	11
4.4	La démarche VAE	12
4.5	Le recrutement TSEEAC	12
4.6	L'affectation	13
4.7	Le statutaire	13
5	La transition	14
6	Le Calendrier	14
7	Recommandations du GT.....	15
8	Annexes	16

1 Objectifs du GT

1.1 Mandat du groupe

Le mandat du groupe de travail figure en *annexe 1*, il a été signé par le directeur de la Direction Générale de l'Aviation Civile le 19 Mars 2010.

Le mandat du groupe était de proposer :

- d'étendre la Formation Initiale à 3 ANS
- d'adapter en conséquence les enseignements
- d'apporter des réponses aux besoins des services

Les travaux ont fait en sorte que la scolarité :

- s'intègre dans le système LMD
- prenne en compte la demande auprès de la CNCF
- mette l'accent sur la formation en langue anglaise
- soit flexible et modulaire
- permette une synergie entre Formation Initiale et Formation Continue (formations « métier » actuelles ou futures) de l'ENAC

Ont été également étudiés :

- les conditions d'intégration en cours de scolarité
- l'impact sur la titularisation des agents
- les modalités d'affectation pour atténuer les effets liés à la mise en place de cette formation (date de mise en œuvre, date d'affectation dans les services)

1.2 Echancier

Les premiers travaux du GT ont fait l'objet d'une présentation de leur avancement au CTP DGAC du 5 Novembre 2010, la présentation finale doit être faite au CTP DGAC du 10 mai 2011.

L'objectif étant de mettre en œuvre la première année de cette nouvelle scolarité en septembre 2011.

2 Organisation des travaux du GT

Pour réaliser ses travaux, le GT a utilisé les moyens suivants :

- Les réunions plénières : tenues entre le 10 mai 2010 et le 08 Mars 2011, elles ont permis le lancement, les débats contradictoires et la relecture finale. Les participants à ces réunions figurent en annexe 2 de ce document.

- Les échanges intermédiaires : utiles pour amender les comptes rendus et transmettre les documents de travail, ils servaient également de support au déroulement des réunions plénières. La liste des documents ayant circulé figure en annexe 3 et la majorité d'entre eux figurent en annexes à ce document.

- Les réunions ciblées :

- Réunion avec les inspecteurs des études: analyse de la scolarité actuelle et évolutions
- Réunion sur le système LMD avec Monsieur CASTEX consultant ENAC
- Réunions d'échanges avec les autres démarches LMD en cours à l'ENAC (ICNA, IESSA)
- Réunion de mise en place des programmes d'enseignement à l'ENAC (05 octobre 2010)

3 Contexte et Périmètre du GT

Les travaux du GT ont été cadrés par deux démarches : le dossier déposé auprès de la CNCP dans le but d'obtenir la reconnaissance d'un titre pour les TSEEAC et la mise en conformité de la scolarité avec le système LMD. Le rapport du groupe de réflexion qui a travaillé sur l'opportunité de la refonte de la scolarité actuelle des TSEEAC a également nourri les échanges.

3.1 La démarche CNCP

3.1.1 Historique

A la suite de la mise en œuvre de la loi sur la modernisation sociale, la commission technique d'homologation (CTH) a été remplacée par la commission nationale des certifications professionnelles (CNCP). Si la première commission s'appuyait sur la qualité de la formation initiale pour certifier un titre, la seconde s'intéresse exclusivement aux finalités professionnelles. Compte tenu de ces nouvelles orientations, l'enregistrement du titre de TSEEAC a été suspendu en décembre 2007 car le dossier présenté par l'ENAC reposait pour l'essentiel sur un descriptif du contenu et de l'organisation de la formation « TSEEAC ».

Quatre réserves essentielles concernant notre dossier avaient été émises par la CNCP :

- 1- le champ professionnel du titre n'était pas lisible : la diversité des emplois occupés par les TSEEAC suggérait l'existence de plusieurs métiers nécessitant l'enregistrement de titres différents ;
- 2- il existait une ambiguïté entre le titre à enregistrer et la gestion du corps des TSEEAC. Le dossier « TSEEAC » ne permettait pas de savoir ce qui du concours, du diplôme ou de la titularisation permettait l'accès aux emplois. Il doit ressortir que les emplois sont accessibles dans divers contextes professionnels et ne pas s'apparenter à une homologation d'un processus de recrutement de fonctionnaires ;
- 3- aucune procédure d'accès au titre par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) n'était mise en place et l'ingénierie de certification (procédure d'évaluation des compétences) restait à construire ;
- 4- l'intitulé du titre devait être modifié afin de lever l'ambiguïté constatée avec la dénomination du corps de fonctionnaires et afin de correspondre à un métier et non à un statut - le terme de technicien supérieur étant à éviter.

3.1.2 Reconnaissance du titre

Bien que ne répondant pas au souhait initial de la CNCP qui demandait d'éviter les termes de techniciens supérieurs, les professionnels de la DGAC et les partenaires externes ont choisi, à l'unanimité, l'intitulé de Technicien Supérieur de l'Aviation.

Ainsi, suite à la saisine de la commission nationale des certifications professionnelles par le MEEDDM, la proposition a été faite au ministre de la formation professionnelle d'inscrire ce titre de TSA de niveau III.

L'arrêté du 12 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles entérine cet enregistrement au niveau III pour une durée de 5 ans avec l'ENAC comme organisme délivrant la certification.

3.2 Le système LMD

Suivant l'une des conclusions émises par le groupe de réflexion d'instaurer une troisième année dans la formation initiale, la scolarité doit respecter les principes généraux de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Ces principes se caractérisent par :

- une architecture des études fondée sur trois grades universitaires (Licence, Master et Doctorat) ;
- une organisation des formations en semestres et « en unités d'enseignement » ;
- une mise en œuvre d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (système européen de crédits -ECTS)
- la délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes pour assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises, dans le cadre de la mobilité internationale.

Ces points doivent être présents tout au long de la construction des programmes d'enseignement.

3.3 Premiers constats

La coexistence de ces deux démarches a mis en évidence une difficulté : bâtir une scolarité à deux étages. Le premier niveau apparaît après les deux premières années et aboutit à la délivrance du titre de TSA. Le second niveau se concrétise, en fin de troisième année, par l'obtention des 180 crédits d'enseignement (ECTS) correspondant au niveau licence du système LMD.

Les premières orientations ont mises en évidence les deux populations d'élèves. La première constituée des lauréats au concours d'entrée des Techniciens Supérieurs de l'Aviation qui ont choisi d'être fonctionnaires (en l'occurrence TSEEAC) et seront titularisés par la DGAC à l'issue de leur formation. La seconde composée de lauréats au concours d'entrée des Techniciens Supérieurs de l'Aviation mais qui ne seront pas fonctionnaires et occuperont des emplois auprès d'opérateurs aéronautiques.

3.4 Principes généraux

Dans la suite de ce document les deux populations seront désignées comme suit :

TSEEAC : les élèves fonctionnaires qui après une formation initiale de 3 ans occuperont des postes à la DGAC

TSA : les élèves non fonctionnaires qui suivront une scolarité de 2 ans et seront amenés à occuper des postes chez des opérateurs aéronautiques hors DGAC.

La nouvelle scolarité doit apporter des réponses aux besoins exprimés par les services de la DGAC et préparer les élèves aux emplois qui leur seront proposés. Parallèlement, il faut garder à l'esprit que les enseignements dispensés constituent le socle de connaissances nécessaire à la délivrance du titre de TSA en fin de seconde année.

A titre d'information, l'annexe n°4 présente la liste d'emplois éventuels sur lesquels déboucherait le TSA dans l'univers des opérateurs aéronautiques.

Pour avancer dans la mise en place de la scolarité une première liste de points a été élaborée, elle comprend les items suivants :

- la durée
- la structure
- le cursus TSEEAC
- la scolarité TSA
- les compétences/enseignements
- la démarche VAE
- le recrutement (cas particulier des premier concours)
- les affectations (cas particulier de la première promotion)

Afin d'organiser la démarche du groupe un découpage en 3 thèmes a été suivi :

Thème 1 (les enseignements)

- objectifs de réalisation
- recensement des besoins (domaines d'activité, métiers, compétences recherchées...)
- analyse des programmes de la scolarité actuelle
- élaboration du tableau des enseignements

Thème 2 (l'architecture de la scolarité)

- liste des contraintes imposées
- l'organisation générale

Thème 3 (planning et réglementaire)

- élaboration du calendrier
- les textes à modifier
- la communication

A chaque réunion du groupe une partie des étapes a été abordée, l'objectif initial étant de présenter un premier rapport à l'automne décrivant les points acquis et les tâches restant à accomplir.



4 Mise en place

4.1 La durée

Ce point a déjà été abordé au paragraphe 3.3, cette nouvelle scolarité présentera une particularité : une durée différente selon les populations d'élèves (fonctionnaires ou non).

Les lauréats au concours devront opter pour une des deux voies (voir modalités au paragraphe 4.5), et, en fonction de leur choix ils suivront :

Premier cas

Une formation initiale de 3 ans pour les fonctionnaires (TSEEAC) qui sera sanctionnée par un diplôme d'Etat qui confère le grade de LICENCE (système LMD) correspondant à un total de 180 crédits d'enseignements.

Second cas

Une scolarité de 2 ans pour les non fonctionnaires qui sera sanctionnée par le titre de TSA.

4.2 La structure

La structure est imposée par la volonté de vouloir s'intégrer dans le système LMD, elle se présente de la façon suivante :

Le règlement de scolarité doit définir les obligations de réussite, les crédits obligatoires et comment les obtenir, les possibilités de rattrapage comme mode de compensation...

L'organisation des formations est structurée en semestres : **6 semestres** sur trois ans

Un découpage est fait en **unités d'enseignements (UE)** : une unité d'enseignement est un regroupement de matières) ; à chacune d'elles est attachée une valeur définie en crédits européens. Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la « charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité ». Pour le niveau licence le nombre de crédits à obtenir est de 180 à raison de 30 par semestre.

Remarque : concernant la scolarité des TSA le nombre de crédits sur deux ans sera de 120.

Un nombre de l'ordre de 15 UE sera mis en place pour une année de scolarité.

Un semestre est composé d'environ 16 semaines d'activités véritables.

Une semaine d'activités est évaluée à environ 25 heures de cours.

Remarque : concernant les fonctionnaires le temps de travail ne peut pas dépasser les 1607heures annuelles

4.2.1 Différences entre la formation initiale TSEEAC et la scolarité des TSA

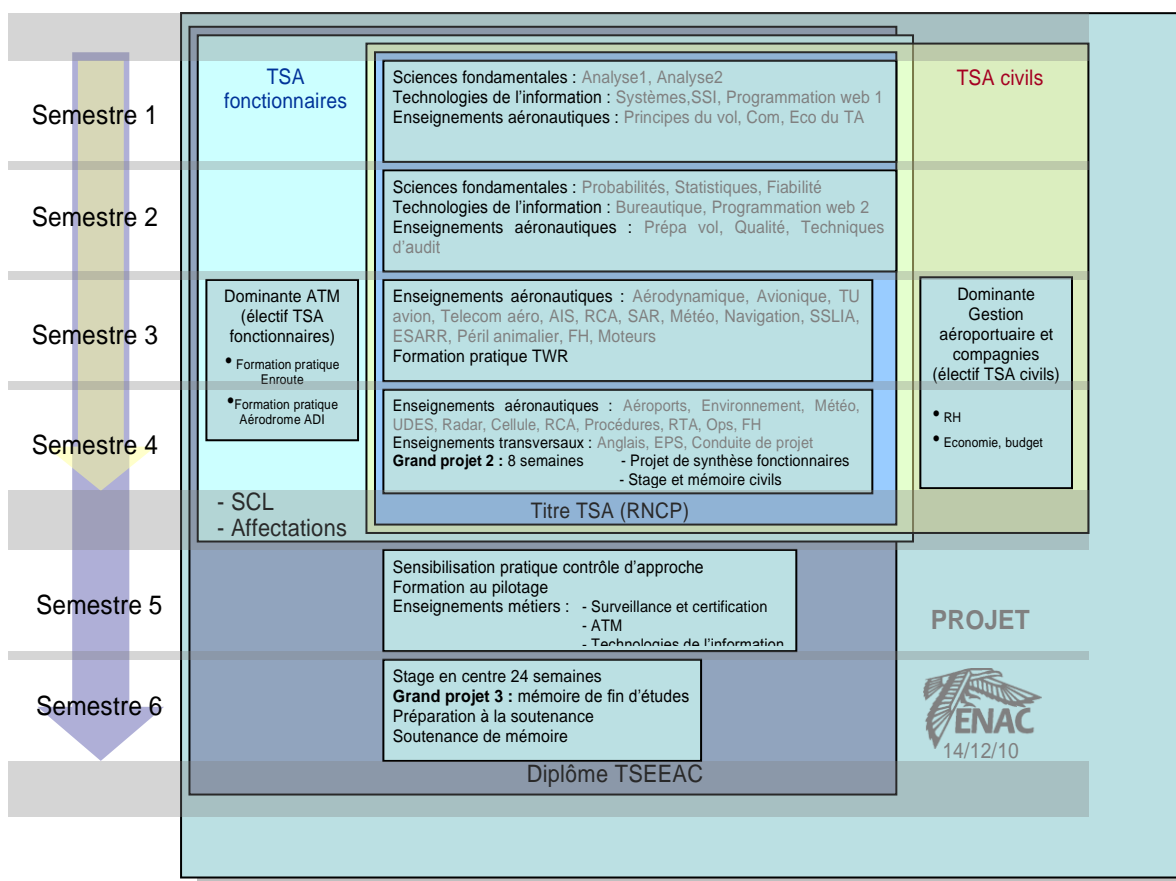
Les TSEEAC suivent une formation initiale de 3 ans; à l'issue de laquelle ils sont titularisés dans un corps de fonctionnaires de la DGAC, ils bénéficient d'une scolarité rémunérée.

Les TSA suivent une scolarité de 2 ans; ils se destinent à des entreprises du secteur aéronautique, des sociétés gestionnaires d'aéroport, sociétés d'assistance en escale, des compagnies aériennes... La formation est payante et non rémunérée.

4.2.2 Le découpage en semestres

Les discussions, menées dans le respect des règles du système LMD et permettant la délivrance du titre de TSA, ont conduit le groupe à la construction suivante :

- une première année basée sur des enseignements généraux avec le double objectif de familiariser les élèves avec le monde de l'aéronautique tout en améliorant les acquis dans certaines matières scientifiques.
- une seconde année débouchant sur le titre de TSA pour tous, mais préparant les futurs TSEEAC à suivre leur troisième année. Le premier semestre de cette deuxième année est composé des mêmes enseignements pour l'ensemble des élèves. Le second semestre de cette deuxième année présente des nuances: les TSA doivent achever leur scolarité par un stage en entreprise, alors que les fonctionnaires stagiaires sont orientés vers les pré-requis de leur futures affectations et concluent ce quatrième semestre par un projet de synthèse.
- une troisième année orientée « métiers » de la DGAC comprenant les formations répondant aux besoins des services et apportant les qualifications requises pour occuper les emplois proposés.



Les trois premiers semestres sont détaillés dans les pages suivantes puis pour les autres semestres la proposition est le reflet de la réflexion en mars 2011. Ces trois derniers semestres feront l'objet d'ajustements ou d'aménagements.



SEMESTRE 1

Unité d'enseignement	ECTS/UE	Enseignement	Durée (h)	Durée (sem) Rythme
Administratif		Accueil, Démarches administratives, circuit arrivée	10	
Gestion pédagogique 1	2	Présentation, debriefing de la formation	8	
		Rendez-vous pédagogiques	12	
Anglais 1	6	Stage d'intégration	24	1
		Anglais général	50	2h/sem
		Anglais aéronautique	50	2h/sem
Institutions dans le transport aérien	1	Institutions internationales	4	
		Organisation de la DGAC	4	
Connaissances aéronautiques 1	1	Module B Connaissance aéronef	18	1h/sem
		Module E Communication	4	1h/sem
Transport aérien	3	L'avion et le système de transport	30	1
		Economie du transport aérien	16	
Statut		Statut TSA	3	
Démarche Qualité dans le transport aérien 1	1	Sensibilisation à la Qualité 1	8	
Mathématiques 1	4	Module Analyse 1	33	
		Module Analyse 2	33	
Matériel et systèmes informatiques	5	Architecture matérielle	44	
		Introduction aux systèmes informatiques	22	
Réseaux et sécurité des systèmes	4	Passeport SSI	5	
		Réseaux	43	
		Sécurité des systèmes d'information	15	
Programmation web dynamique 1	3	Programmation 1: Introduction web	8	
		Programmation 2: PHP	18	
		TP programmation PHP	20	
Mini projet 1	1	Projet 1 programmation	12	
Développement personnel 1		Education physique et sportive	44	2h/sem
Totaux	31		Totaux 538	22

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement	ECTS/UE	Enseignement	Durée (h)	Durée (sem) Rythme
Gestion pédagogique 2	1	Présentation, debriefing de la formation	8	
		Rendez-vous pédagogiques	12	
Anglais 2	6	Anglais général	50	2h/sem
		Anglais aéronautique	50	2h/sem
		Stage immersion	30	1
Connaissances aéronautiques 2	1	Module C Préparation du vol	16	1h/sem
		Module D Facteurs humains	4	1h/sem
Démarche Qualité dans le transport aérien 2	2	Sensibilisation à la Qualité 2	8	
		Santé et sécurité 1	10	
Surveillance 1	4	Techniques d'audit	24	1
		Sûreté	24	1
Droit	1	Droit administratif / Droit aérien	18	
Budget	1	Logistique des services	10	
Mathématiques 2	4	Module Probabilités et Fiabilité	33	
		Module Statistiques et Fiabilité	33	
Programmation web dynamique 2	3	Bases de données	14	
		TP bases de données	16	
		Programmation 3: Applications web dynamiques	14	
Mini projet 2	2	Projet 2 programmation et bases de données	26	
Bureautique	1	Bureautique	14	
Conduite de projet 1	1	Management de projet	6	
		Expression écrite, méthodologie	6	
		Expression orale	2	
Grand projet 1	4	Projet année 1	40	
		Soutenance	10	
Développement personnel 2		Education physique et sportive	44	2h/sem
Totaux	31		Totaux 522	21



SEMESTRE 3

Unité d'enseignement	ECTS/UE	Enseignement	Durée (h)	Durée (sem) Rythme
Gestion pédagogique 3	1	BASIC Rendez-vous pédagogiques	10	
		BASIC Contenu, méthodes pédagogiques et d'évaluation	3	
Anglais 3	3	Anglais aéronautique	36	2h/sem
ATM Règles de l'air 1	5	BASIC Gestion Sécurité	2	
		BASIC RCA	44	
		BASIC Licence	2	
		BASIC SAR	13	
		BASIC AIS	18	
Météorologie 1	3	BASIC Météo	46	
Navigation 1	3	BASIC Navigation	39	
Aéronef 1	7	BASIC Principes du vol	15	
		BASIC Perfos aéronefs	19	
		BASIC Avionique	45	
		BASIC Moteurs	16	
		BASIC Reconnaissance aéronef	15	
Facteurs humains 1	1	BASIC Facteurs humains	19	
Equipements et systèmes 1	3	BASIC Radio	10	
		BASIC Radar surveillance	16	
		BASIC Télécommunications aéronautiques	13	
Environnement professionnel 1	10	BASIC Formation pratique TWR	48	
		BASIC Formation pratique ACC	54	
		Visites organismes	40	2
		BASIC Aérodrome	6	
Aérodrome 1	1	BASIC Aérodrome	6	
Développement personnel 3		Education physique et sportive	22	2h/2sem
Totaux	37	Totaux	551	22

A partir de ce quatrième semestre la suite de la scolarité proposée est le fruit de la réflexion au mois de mars 2011. Il y a des points à préciser et certains arbitrages seront à apporter mais la proposition constitue un socle suffisant pour démontrer la faisabilité de l'ensemble. Il appartiendra au groupe de mise en œuvre de finaliser ces détails.

SEMESTRE 4

Semestre	Unité d'enseignement	ECTS/UE	Enseignement	Durée (h)	Travail personnel	Durée (sem) Rythme	Congés (sem)
4	Gestion pédagogique 4	0	ADI Rendez-vous pédagogiques	5	0		
			ADI Présentation	3	0		
	Anglais 4	4	Stage immersion	30	10		
			Anglais aéronautique	60	20	4h/sem	
	ATM Règles de l'air 2	1	ADI contrôle d'aérodrome	15	15		
			ADI AIS	7	4		
	Météorologie 2	0	ADI Météorologie	6	6		
	Aéronef 2	2	ADI Hélicoptère	3	3		
			ADI Performances et technique utilisation avion	9	9		
			ADI Avionique	29	10		
	Facteurs humains 2	2	ADI Facteurs humains	19	10		
	Equipements et systèmes 2	0	ADI Télécommunications aéronautiques	4	1		
	Environnement professionnel 2	3	ADI Formation pratique TWR (électif TSA fonctionnaires)	60	11	8	
			à définir (électif TSA privés)	idem			
	UDES 1	0	ADI UDES	5	1		
	Aérodrome 2	3	ADI Aérodrome	33	33		
	Transport aérien 2	4	Règlements et navigabilité	37	37		
			Licences PN	10	10		
			Etudes de sécurité (modifier l'étude de cas -> aspect CA)	30	20		
	Démarche Qualité 2	4	ATM et développement durable	18	15		
			Santé Sécurité 2 (Mini projet étude de cas)	10	5		
			Droit administratif (électif TSA fonctionnaires)	20	20		
	Droit	1	Droit du travail (électif TSA privés)	idem			
			Management de projet 2	6	0		
	Conduite de projet 2	1	Expression écrite, méthodologie	6	0		
			Expression orale	2	0		
			Projet 2 de synthèse ou mémoire avec stage	80	160	8	
	Grand projet 2	10	Soutenance	1	0		
			Education physique et sportive	22	0	2h/2sem	
	Développement personnel 4		Education physique et sportive	22	0	2h/2sem	
Totaux	35	Totaux	530	400	21	4	



SEMESTRE 5 et SEMESTRE 6

Semestre	Unité d'enseignement	ECTS/UE	Enseignement	Durée (h)	Travail personnel	Durée (sem) Rythme	Congés (sem)
5	Gestion pédagogique 5	0	Présentation de la formation	3			
	Stage de pré-affectation 1	24	Formation locale et mémoire	325	175	15	
			Formations "métier"	120	30	4	
	Anglais 5	6	Stage d'anglais en immersion (fin de semestre 5)	90	60	3	
	Totaux	30	Totaux	538		22	4
6	Gestion pédagogique 6	0	Debriefing de la formation	10			
	Stage de pré-affectation 2	24	Formation locale et mémoire	325	175	13	
			Formations "métier"	120	30	4	
	Anglais 6	2	R.INT Stage d'anglais : Réunions internationales 5 jours	30	20	1	
	Formation au management	3	Stage Management d'équipe	60	20	2	
	Grand projet 3	1	Préparation à la soutenance	10	10	1	
			Soutenance du mémoire de fin d'études	4	0	1	
	Totaux	30	Totaux	559		22	4

4.3 Compétences/Enseignements

Pour élaborer la scolarité le groupe a travaillé sur l'adéquation entre les objectifs de compétences et les enseignements à mettre en place. La méthode choisie qui utilisait une matrice listant les domaines (filères métiers / compétences) en colonne et les enseignements en ligne, a été particulièrement difficile à réaliser. Pour valider les enseignements les participants se sont appuyés sur les listes suivantes :

Les domaines :

- Certification, contrôle et surveillance
- Navigation Aérienne
- Contrôle de la circulation aérienne
- Information aéronautique
- Enquêtes et analyses de sécurité aérienne
- Ingénierie et exploitation des systèmes
- Exploitation des aéronefs
- Formation aéronautique
- Aviation Générale
- Licences PN
- Economie et développement durable
- Informatique de gestion
- Logistique

Les enseignements

- Enseignements généraux
- Informatique
- Enseignements aéronautiques
- Enseignements spécifiques
- Stages et autres activités pédagogiques
- Encadrement et travail en équipe

Vous trouverez ci-après une présentation des formations « métiers » inscrites au catalogue de l'ENAC

Liste des stages de formation (catalogue ENAC)	Durée (h)	Travail personnel	Durée (sem) Rythme
<i>Avant le départ en stage :</i>			
Initiation au contrôle d'approche (avant le départ en centre)	60	60	8
<i>Après le début du stage, avec retour à l'ENAC :</i>			
RANA Référentiel des audits navigation aérienne 4 jours	24	24	1
TANA Techniques d'audit navigation aérienne 5 jours	30	30	1
DESSNA Démarche d'étude de sécurité pour la navigation aérienne 4,5 jours	27	27	1
SURSY Rédaction de dossiers de sécurité 4,5 jours	27	27	1
<i>liste stages sûreté à définir</i>			
SURSURV1 Rôle de l'autorité de surveillance dans le domaine de la sûreté	30	30	1
SURSURV2 Compréhension et application de la réglementation sûreté 5 jours	30	30	1
SURSURV3 Compréhension et application de la réglementation sûreté 5 jours	30	30	1
SURSINS Instruction des programmes de sûreté 5 jours	30	30	1
SURSIT Surveillance sur site 5 jours	30	30	1
SURSIM Exploitation imagerie 5 jours	30	30	1
ENQAC Méthodes et techniques de base des enquêtes 10 jours	60	60	2
SAR Formation au service SAR 15 jours (fractionné 3 sem)	90	90	3
VALSY Validation des systèmes (Ingénierie système et IHM) 4,5 jours	27	27	1
TAARP Session nationale de sécurité aéroportuaire 5 jours	30	30	1
RESOP Réseaux locaux opérationnels DGAC 5 jours	30	30	1
SECURE Sécurité des réseaux 5 jours	30	30	1
SSLIA (Formation en Sécurité Aéroportuaire) : SSLIA 3 jours	18	18	1
PPA (FSA) Prévention du péril animalier 3 jours	18	18	1
TACCHEA (FSA) TAC/CHEA 5 jours	30	30	1
HELISEC (FSA) Hélistations 3 jours	18	18	1
ENERBALI (FSA) Energie balisage 3 jours	18	18	1
IOPS Inspecteur de surveillance (Formation initiale) 15 jours	90	90	3
IOPS Inspecteur de surveillance (Formation complémentaire) 10 jours	60	60	2
SAFMET Méthodologie des études de sécurité préalables aux changements	30	30	1
SECARP Analyse des études d'impact sur la sécurité aéroportuaire 5 jours	30	30	1
CERTARP2 Certification d'aérodrome : Conduite d'audits SGS et sécurité d	30	30	1
IPD1-F Module 1 : concepts généraux et approche classique 15 jours	90	90	3
IPD2-F Module 2 : Approches de précision et départs 15 jours	90	90	3
IPD3-F Module 3 : RNAV/RNP et procédures APV 15 jours	90	90	3
GTT-F Logiciel GéoTITAN® - Stage de base 10 jours	60	60	2
GTTADV-F Logiciel GéoTITAN® - Stage de perfectionnement 5 jours	30	30	1

4.4 La démarche VAE

Le dépôt d'un dossier pourra aboutir à la délivrance du titre de TSA, qui permettra aux personnels du secteur privé d'obtenir le titre sans pour autant donner l'accès à la DGAC. Cette démarche est expliquée dans l'annexe 3

4.5 Le recrutement TSEEAC

Concours externe :

Le recrutement se fait par la voie d'un CONCOURS, (qui demeure inchangé art 4 du décret n°93-622 du 27 mars 1993 relatif au statut des TSEEAC) organisé chaque année, dont les épreuves sont communes pour les TSEEAC et les TSA.

Pour se présenter au concours, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat. Le concours est composé d'épreuves écrites et orales. Une épreuve facultative de connaissances aéronautique est proposée.

Le nombre de places par filière (TSEEAC ou TSA) varie chaque année ; les lauréats choisiront leur voie en fonction de leur classement et des places encore disponibles dans la filière.

La capacité maximale de places par PROMOTION à l'ENAC est de 32.

Une intégration en cours de scolarité ne peut s'envisager qu'en début de deuxième année. Pour cela l'équivalence de la première année doit être obtenue, elle est soumise au respect des conditions suivantes :

- l'admission au concours précédemment cité ;
- la détention moins 60 ECTS dans une filière scientifique
- l'obtention d'une note minimale (fixée par arrêté) à l'épreuve de connaissances aéronautiques ;
- de place disponible dans la promotion entrée l'année précédente.

Concours interne :

Ils suivent exactement la même scolarité que les concours externes et sont donc intégrés dans les promotions comme c'est le cas actuellement. Leur intégration en cours de scolarité est soumise aux mêmes règles que pour les candidats au concours externe.

Cf chapitre 7 recommandations R6 et R7

Examen professionnel et Emplois Réservés :

Les recrutements de type Examen Professionnel et Emplois Réservés effectuent une année de stage avant d'être titularisés.

4.6 L'affectation des TSEEAC

Pour les concours (externe et interne) : la pré-affectation dans les services de la DGAC se fait en fin de seconde année, période jugée propice pour permettre une adaptation plus ciblée aux emplois dès le début de la troisième année. La troisième année permet aux agents d'avoir une première expérience professionnelle sur site et d'achever la scolarité à l'ENAC.

Par rapport à aujourd'hui, un décalage de l'ordre de 6 mois se produira une fois entre les propositions de pré-affectation. Ce délai apparaît comme gérable avec les services sans la mise en place de dispositions particulières entre les deux types de scolarité. Dans la perspective favorable de la mise en œuvre au plus tôt de l'intégration en seconde année de plusieurs lauréats, cela reviendrait à anticiper leur pré-affectation de six mois.

Pour les examens professionnels : l'affectation a lieu après la parution des résultats à l'automne.

Pour les emplois réservés l'affectation a lieu dès la communication aux lauréats de leur réussite à l'entretien. La période de recrutement est variable dans l'année et les affectations se feront en conséquence. L'utilisation de modules de formation de 3^{ème} année sera recherchée dès que cela sera compatible avec le poste attribué.

4.7 Le statutaire

La mise en place de la nouvelle scolarité nécessite la modification de textes liés au statut des TSEEAC, il s'agit du décret **relatif au statut particulier du corps des TSEEAC et de l'arrêté** fixant les modalités d'organisation de la Formation Initiale des TSEEAC

- Décret n°93-622 du 27 mars 1993 relatif au statut particulier du corps des TSEEAC
EQUA9300528D 28 mars 1993 JORF Art.2 ;3 ;5 ;7 ;8, et 11
- l'Arrêté du 1er octobre 2009 fixant les modalités d'organisation de la FI des TSEEAC
DEVA0922378A 1er octobre 2009 l'ensemble du texte

Les étapes du circuit de validation ainsi que les délais approximatifs de réalisation sont fournis ci-après.

Pour l'arrêté du 1er octobre 2009 fixant les modalités d'organisation de la FI des TSEEAC :

Il s'agit d'un arrêté ministériel simple. La publication peut être rapide.

Sa publication peut être réalisée en **15 jours**.

Pour le décret :

- 1) consultation de SG/SDJ
- 2) consultation de la direction des affaires juridiques (DAJ) du secrétariat général du ministère
- 3) recueil de l'accord du cabinet du ministre



- 4) consultation de la DGAFP et du Budget
- 5) consultation du CTP/DGAC
- 6) saisine du CTPM
- 7) saisine du Conseil d'Etat (via la DAJ)
- 8) recueil des contreseings (FP, Budget, MEEDM et 1er Ministre)
- 9) publication au Journal officiel

Le délai estimatif de ce circuit est de: **18 mois**

5 La transition

La première remise d'un diplôme de niveau licence du cursus scolaire LMD n'interviendra que 3 ans après la mise en place de la formation initiale et seuls les élèves l'ayant suivi pourront y prétendre. Afin de ne pas pénaliser les prochaines promotions d'élèves, le GT propose de désynchroniser le démarrage de la formation initiale et la validation du nouveau statut. Pour cela il est décidé de faire suivre dès la rentrée de septembre 2011 le nouveau programme tel que décrit au 4.2.2. Les conséquences en sont les suivantes :

La première : la titularisation des élèves. Conformément au statut actuel en vigueur elle aura lieu au début de la troisième année. Pour cette promotion, Il sera nécessaire d'adapter le 6^{ème} semestre au sein duquel le mémoire n'aura plus la même utilité.

La seconde : l'affectation en fin de seconde année. Actuellement les stagiaires arrivent dans les services 18 mois après leur entrée à l'ENAC, avec cette nouvelle scolarité ils rejoindront leur service 6 mois plus tard. Cela a pour effet de ne libérer qu'une seule promotion en sortie de l'ENAC deux ans après le lancement de la nouvelle scolarité. Le recrutement directement en seconde année pourrait atténuer cet effet en venant compléter la promotion en cours jusqu'à 32.

6 Le Calendrier

Les travaux du GT FI TSEEAC se sont déroulés de Mai 2010 à Mars 2011

Les grandes étapes :

Mise en place de la structure de la scolarité	Octobre - Décembre 2010
Conditions de recrutement et textes associés	Décembre 2010 - Janvier 2011
Publication pour le concours	
Finaliser les programmes d'enseignements 1ere ANNEE	Janvier – Mars 2011
Déroulement du concours	Printemps 2011

Ce qu'il reste à faire dans la mise en place:

Terminer les programmes d'enseignements des 2eme et 3eme ANNEES	Septembre-Décembre 2011
Dépôt du dossier LMD et échanges avec la DGSIP	Novembre 2011
Réfléchir sur l'épreuve de connaissances Aéronautiques	Second semestre 2011

7 Recommandations du GT

- R1 La structure de la scolarité doit permettre de délivrer le titre de TSA à tous les élèves de la promotion.
- R2 La licence de stagiaire ATCO ne peut être délivrée qu'aux seuls TSEEAC ayant suivi avec succès les formations adéquates.
- R3 Les conclusions du GT Licence de surveillance devront être prises en compte : la licence de stagiaire de surveillance ne devra être délivrée qu'aux seuls TSEEAC ayant suivi avec succès les formations adéquates
- R4 La constitution des promotions devra permettre d'accueillir en priorité les recrutements TSEEAC de la DGAC. L'ENAC complètera ensuite par des TSA au regard de sa capacité maximale d'accueil.
- R5 La formation initiale permettra aux élèves d'obtenir les pré-requis à leur affectation. La troisième année servira à effectuer les formations ciblées sur leur poste et cela avant la présentation du mémoire.
- R6 Pour intégrer directement la formation initiale en deuxième année : il faut être admis au concours, détenir au moins 60 ECTS dans une filière scientifique, passer une épreuve de connaissances aéronautiques et y avoir obtenu une note supérieure ou égale à la note minimale requise.
- R7 Un groupe de réflexion doit être mis en place pour définir le contenu de l'épreuve de connaissances aéronautiques précitée.
- R8 Dans la phase transitoire: il n'y a pas d'intégration possible en cours de scolarité avant la mise en œuvre de la deuxième année d'enseignements, c'est-à-dire au plus tôt pour l'automne 2012.
- R9 Les affectations doivent faire l'objet d'une attention particulière ; en effet deux ans après le début de la nouvelle scolarité une seule promotion sortira de l'ENAC.
- R10 Les recrutements TSEEAC de type Examen Professionnel et Emplois réservés, stagiaires un an, suivent, outre les deux semaines à l'ENAC (une semaine de généralités sur la DGAC et une semaine d'anglais), les modules nécessaires à l'obtention de la qualification attendue sur leur affectation.
- R11 Le GT FI TS préconise la création d'un groupe de mise en œuvre chargé de l'application de ses recommandations et plus particulièrement de finaliser les enseignements des trois derniers semestres avec l'ENAC, les services, le département formation de SDRH et des représentants des organisations syndicales représentatives des TSEEAC.

8 ANNEXES

8.1 ANNEXE 1

Le MANDAT du GROUPE [mandat BRETON FI TSEEAC.pdf](#)

8.2 ANNEXE 2

Ont participé à ce groupe de travail :

Alain BELLIARD	UTCAC
Yves VERGER	UTCAC
Thierry MOROT	FO
Frédéric BARRET	FO
Romain DESMETTRE	USAC-CGT
Guillaume FLORENT-YOU	USAC-CGT
Pierrick TORMIN	USAC-CGT
Thierry MARTINEAU	SNAC/CFTC
Ladislav HAJNAL	SNAC/CFTC
Christian GRANET	SPAC/CFDT
Blande CHABROL	SDP 2
Michel EL-MAARI	SG
Jean-Baptiste AMBROSINI	SG
Gilles PERBOST	ENAC
Jean-Louis DALMAU	ENAC
Michel RASQUIN	ENAC
Emmanuel BOURDON	DSAC
Philippe PUSSET	DSAC
Jean-Jacques BLANCHARD	DTA
MICHAL Cyril	DSNA/DO
Francis PREUX	DSNA/DTI
Emmanuelle COLONNA	DSNA/SDRH
Bruno VILMONT	DSNA/SDRH
Francis BRETON	DSNA/SDRH

8.3 ANNEXE 3

La démarche VAE [VAE TSA V1.pdf](#)



8.4 ANNEXE 4

Réflexions sur les emplois dans le monde aéronautique

4 grands domaines globalement :

- les métiers liés à la piste et au trafic
- les métiers liés au fret et à la logistique
- les métiers liés à la sûreté
- les métiers à caractère commercial

Exemples listés sans ordre :

Chef d'équipe piste
Coordonnateur aérogare

Responsable opérations aériennes
Responsable planning
Chef d'escale
Chef de service logistique
Responsable d'équipe de sûreté
Auditeur qualité
Responsable qualité

Agent chargé d'études opérationnelles (exploitation du domaine aéroportuaire, utilisation des pistes d'aéroports, conditions d'exploitation d'aéronefs)